



# Rapport d'activité

2015



## 1. Présentation générale

Le Fonds culturel national est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et régi par la loi modifiée du 4 mars 1982, publiée au Mémorial A n° 12 du 12 mars 1982. Il a pour mission de recevoir, de gérer et d'employer les allocations et dons émanant de sources publiques (à l'exception de celles de la part de l'Œuvre de Secours Grande-Duchesse Charlotte) et privées, en vue de la promotion de la culture, du patrimoine et des arts. Il octroie des aides sélectives et des bourses à des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, ainsi que des subventions à des associations et acteurs culturels dans la limite des crédits budgétaires disponibles et à titre de soutien d'un projet à caractère artistique ou culturel pouvant contribuer au patrimoine du Luxembourg.

Au fil des années, le Fonds culturel national est devenu un organisme indispensable à la survie d'une multitude d'organismes et d'artistes individuels dans le paysage culturel luxembourgeois. En effet, sans l'apport du Fonds culturel national, certaines structures seraient contraintes de réduire, voire de suspendre leurs activités, ce soutien financier représentant entre 20 à 30 % de leur budget annuel.



Dany Kohn-Stoffels, Jo Kox, Sonja Lemmer-Kap, Raymond Bausch / Photo © Adeline Lafontaine

## 2. Organisation interne

Le Fonds culturel national est administré par un comité directeur, composé de Jo Kox, président, Danièle Kohn-Stoffels, secrétaire, et Raymond Bausch, membre. Les mandats pour une durée de 3 ans ont été reconduits par arrêté ministériel du 4 novembre 2015, publié au Mémorial B n° 130 du 17 novembre 2015. Les mandats expirent le 5 novembre 2018.

Le secrétariat administratif est assuré par Sonja Lemmer-Kap. Engagée en 1987, Sonja Lemmer-Kap a fait valoir ses droits à la retraite pour le mois de juin 2016.

## 3. Missions

### 3.1. Missions réévaluées

Le Fonds culturel national a pour objectif le soutien à l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles par l'octroi d'aides financières et de bourses aux artistes et aux organismes artistiques et culturels, permettant la réalisation de projets qui s'inscrivent dans les orientations et relèvent des enjeux des plans stratégiques de développement du secteur des arts et de la culture au Grand-Duché de Luxembourg.

Le comité directeur a jugé utile de reconsidérer les missions du Fonds culturel national et les a concentrées autour de trois axes principaux en vue d'encourager et de soutenir la professionnalisation des artistes ainsi que le développement de projets originaux et novateurs menés par les artistes, les travailleurs culturels ou des entreprises et organisations culturelles et artistiques. Ces trois axes majeurs retenus sont :

#### Soutien au développement culturel et à la création artistique

- Aide à la production prenant en compte sa création, sa singularité et ses perspectives de développement, destinée aux projets comportant une démarche originale et novatrice et visant à encourager l'émergence de nouveaux talents
- Mise en place d'un éventail de bourses favorisant la recherche et le perfectionnement et stimulant l'évolution de la carrière et de la pratique des artistes

#### Promotion et diffusion internationale

- Favoriser la mobilité des créateurs
- Accompagner la diffusion internationale des spectacles et expositions
- Favoriser les rencontres et échanges entre les intervenants culturels
- Développer un programme de résidences d'artistes

#### Mécénat

- Simplifier la procédure administrative pour encourager les dons en espèces
- Rechercher activement des mécènes privés pour le développement du programme de bourses

### 3.2. Aides et subventions

Dans un souci d'efficience, le comité directeur a dressé en 2013 un répertoire d'aides et soutiens par discipline artistique. Plusieurs aides ont été ajoutées au répertoire en 2014.

Une série de réunions avec des acteurs des différents secteurs culturels ont été organisées début 2015 en vue d'évaluer la nouvelle politique de soutien et de dresser un premier bilan du répertoire des aides et subventions.

Théâtre	20.01.2015	20 participants
Littérature & édition	03.03.2015	20 participants
Musique	31.03.2015	21 participants
Arts visuels	21.04.2015	1 participant
Danse	02.06.2015	12 participants

Par ailleurs, plusieurs réunions de concertation avec le ministère de la Culture ont été organisées, dont une réunion avec Madame la Ministre Maggy Nagel en date du 21 juillet 2015, dans l'objectif de mener une réflexion sur les aides financières et d'analyser le périmètre des missions des différents acteurs en matière de subventionnement. Un audit a été commandité par le ministère de la Culture auprès de Deloitte.

Les conclusions tirées :

- L'aide à la création théâtrale devrait être plus élevée que celle dédiée à l'écriture théâtrale.
- L'aide à l'organisation d'un concert et à l'organisation d'un festival de musique a été supprimée du répertoire.
- Les critères d'éligibilité pour l'obtention d'une aide à la mobilité pour musiciens ont été adaptés, mettant l'accent sur la perspective de développement de la carrière de l'artiste.
- Les critères d'éligibilité pour l'obtention d'une aide à la production en arts visuels ont également été adaptés, insistant sur le côté international (et non commercial) du lieu de diffusion.
- Dans un souci de transparence et de traçabilité, toute modification d'un des critères est notifié sur le site Internet.

## Ventilation des aides et subventions accordées en 2015

Le montant total accordé au monde culturel est de 523.848,12 EUR réparti en 11 disciplines artistiques :

Catégories	Fonds	%	Nombre de dossiers
Théâtre	149.350,00 €	28,51 %	33
Musique	136.088,00 €	25,99 %	95
Littérature, édition	125.724,12 €	24,00 %	49
Arts visuels	57.541,00 €	10,98 %	37
Danse	21.018,00 €	4,01 %	13
Arts multidisciplinaires	19.907,00 €	3,80 %	10
Arts de la rue et cirque	5.000,00 €	0,95 %	1
Cinéma d'art et d'essai	4.540,00 €	0,87 %	4
Patrimoine	3.000,00 €	0,57 %	1
Design et métiers d'art	1.680,00 €	0,32 %	2
Folklore	0,00 €	0,00 %	0
<b>Total</b>	<b>523.848,12 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>245</b>

Années	Dossiers	%	Subsides	%
2003	238		726.801,30 €	
2004	278	16,81 %	794.873,96 €	9,37 %
2005	273	-1,80 %	804.977,56 €	1,27 %
2006	283	3,66 %	731.330,23 €	-9,15 %
2007	271	-4,24 %	587.470,83 €	-19,67 %
2008	247	-8,86 %	630.648,09 €	7,35 %
2009	206	-16,60 %	445.915,00 €	-29,29 %
2010	184	-10,68 %	496.169,00 €	11,27 %
2011	205	11,41 %	539.699,47 €	8,77 %
2012	196	-4,39 %	494.223,00 €	-8,43 %
2013	248	26,53 %	654.503,94 €	32,43 %
2014	258	4,03 %	513.356,09 €	-21,57 %
2015	245	-5,04 %	523.848,12 €	2,04 %

## Bénéficiaires des aides et subventions en 2015

Les recettes en provenance de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte s'élevaient à 600.000,00 EUR. Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982 et aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

En 2015, le comité directeur s'est réuni à 13 reprises et a examiné 340 dossiers introduits par des institutions, associations, maisons d'éditions et artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Le montant total des aides financières ponctuelles allouées s'élève à 523.848,12 EUR, soit une augmentation de 2,04 % par rapport à 2014 (513.356,09 EUR). Au total 245 projets ont été soutenus financièrement contre 258 projets en 2014 (-5,04 %). Le taux d'acceptation de dossiers s'élève à 72,06 %.

## 1. Théâtre

### Saison théâtrale

Kaleidoskop Theater, Kasemattentheater, Théâtre Ouvert Luxembourg, Théâtre du Centaure

### Festival

ASTM asbl, Fundamental asbl, Kulturfabrik

### Création théâtrale

Collectif Dadofonic, Compagnie Ghislain Roussel, De Schankemännchen asbl, DenTheater.lu asbl, Fabio Godinho, Independent Little Lies asbl, Kaleidoskop Theater, Les FReReBri(des) asbl, MASKÉNADA asbl, Pascale Noé Adam

### Diffusion

Théâtre Ouvert Luxembourg, Théâtre National du Luxembourg

### Écriture théâtrale

Daniela Baumann, DenTheater.lu asbl, Kasemattentheater, Les FreReBri(des) asbl, MASKÉNADA asbl, Mierscher Kulturhaus, Luc Spada

### Mobilité pour acteurs

Hei!YA Productions, Larisa Faber

### Promotion

Tara Donnell, Kulturhaus Niederranven, Theater Federatioun asbl

## 2. Musique

### Commande

Au Pays de l'Attert asbl, Les Soirées Musicales de Bissen asbl, Amis du Château de Bourglinster asbl, Chœur Robert Schuman asbl, Festival de Wiltz asbl, Nei Uergel Dekanatskirch Woltz asbl, Albena Petrovic Vrachanska, Séibühn Ënsber asbl

### Créations et concerts

Artistes en Herbes asbl, Blues Club Lëtzebuerg asbl, Jean Bermes, François Winckel

### Concours

École de musique de l'UGDA

**Cycles ou saisons musicales**

Chœur de Chambre de Luxembourg asbl

**Workshops**

Claude Hoffmann

**Festivals de musique**

CantoLX asbl, Circulo Español Antonio Machado asbl, De Klenge Maarnicher Festival asbl, Luxfestival asbl, Melting Pol, The Schalltot Collective asbl

**Master classes**

Forum International asbl

**Mobilité**

4S Quartet, Artemandoline, Austinn, Benoît Martiny Band, David John Pike, Dock in Absolute, Thorunn Egilsdottir, Michel Flammant, Francesco Schlimé, Greg Lamy Quartet, Jeff Herr Corporation, Luisa Partridge-Mauro, Louisa Marxen, Maxime Bender Quartet, Michel Reis Quartet, Mutiny on the Bounty, My Own Ghost, No Metal in this Battle, Noïze Collective, Patricia Frères, Pulsar Music, Reis/Demuth/Wiltgen, Scarred, Pascal Schumacher Quartet, Steve Kaspar/Natasa Grujovic, Sun Glitters, The Tame and the Wild, Tomas Tello, Versus You, Victor Kraus, Yves Popow

**Production CD**

Albena Petrovic Vrachanska, All the Way Down, Austinn, Jean Bermes, Blanket Hill, Blue Soxxxs, Chœur de Chambre de Luxembourg asbl, Everwaiting Serenade, Freshdax, Fusion Bomb, Greg Lamy & Paolo Simoes, Luke Haas, David Ianni, Jitz Jeitz Quartet, Mount Stealth, Multimediant asbl, Orchestre National de Jazz Luxembourg asbl, Pol Belardi's Force & Strings, Roland Rossi, Saxitude, Schëppe Siwen, ShadoWhisperS, Sleeper's Guilt, Soleil Noir, Solistes Européens Luxembourg, Syntheziax, The Barcodes, The Tame and the Wild, Thoughts of the 4, Tuys

**Production vidéo**

Albena Petrovic Vrachanska & Romain Nosbaum, Andy Rossi, Everwaiting Serenade, Gérard Krier, Mindpatrol, Pascal Schumacher, Pol Belardi's Force & Strings, Saxitude, Sova Stroj, The Barcodes, Yves Popow, Quantum Dot

**3. Littérature, édition****Auteurs (auto-édition)**

Aloysia Romaine Berens, Sophie Gitzinger, Josiane Kartheiser, Nelly Lecomte, Yolande Scharz-De Waha, Anne Schmitt & Moritz Ney, Rita Wennmacher

**Bande dessinée**

Éditions De Verlaach

**Maisons d'éditions luxembourgeoises**

Capybarabooks, Éditions De Verlaach, Éditions Guy Binsfeld, Éditions Op der Lay, Éditions Phi, Éditions Saint-Paul, Éditions Schortgen, Hydre Éditions, Kremart Édition

**Maisons d'éditions étrangères**

Éditions Arfuyen, Pandora M

**Littérature d'enfance et de jeunesse**

Atelier Kannerbuch, Kremart Édition

**Manifestations littéraires**

Arts vivants asbl, Kulturfabrik, Les Amis d'Edmond Dune asbl

**Mobilité**

Faiz Softic

**Patrimoine, sciences**

Frënn vum ale Stater Bus asbl, Société Préhistorique Luxembourgeoise asbl

**Publications commémoratives**

Uelzechtkanal asbl

**4. Arts visuels****Production**

AICA asbl, Andrés Lejona & Marguy Conzémus, Art contemporain asbl, Art-Fountain asbl, Carole Melchior, Catherine Lorent, Collectif d'artistes Annexes Bourglinster, Désirée Wickler, Serge Ecker, Sandy Flinto, Franck Miltgen, Gerson Bettencourt, Laurianne Bixhain, Anne Lindner, Marco Godinho, Martine Feipel & Jean Bechameil, Max Mertens, Iva Mrazkova, Néckel Scholtus, Tina Gillen, Vanessa Staudt, Yann Annichiarico

**Diffusion**

Laura Mannelli

**Publication**

Christian Aschmann, Sébastien Cuvelier, Lysiane Schlechter

**Mobilité**

Ballroom Marfa, Bruno Baltzer & Leonora Bisagno, Doris Drescher, Serge Ecker, Chantal Maquet, Flora Mar, Jerry Frantz & Sali Muller, Karolina Markiewicz & Pascal Piron, Letizia Romanini, Claudia Passeri

**5. Danse****Création**

Bernard Baumgarten, Dance Development asbl, Mierscher Kulturhaus, Yuko Kominami, Annick Putz

**Diffusion**

Anne-Mareike Hess, Simone Mousset

**Mobilité**

Adela Filipovic, Piera Jovic, Georges Maikel, Missdeluxedanceco! asbl, Léa Tirabasso

**6. Arts multidisciplinaires****Création**

Gianfranco Celestino, Katharina Bintz, Laurie Lamborelle, Patricia Lippert, Simone Mousset, Nora Wagner

**Diffusion**

Compagnie Ghislain Roussel, Melting Pol

**7. Arts de la rue & cirque****Mobilité**

David Goldrake

**8. Cinéma d'art et d'essai****Diffusion**

Open Screen asbl

**Mobilité**

Catherine Dauphin, Rodney Ndong-Eyogo, Eric Schockmel

**9. Patrimoine****Édition**

Centre de Documentation sur les Migrations humaines asbl

**10. Design, arts appliqués, métiers d'art****Édition**

Gilles Gardula

**Mobilité**

Claude Schmitz

### 3.3. Bourses

L'objectif du programme de bourses est de favoriser la recherche, la création et le perfectionnement en permettant aux artistes de disposer des ressources nécessaires à la création d'œuvres et à la réalisation de différentes activités liées à leur démarche artistique et ce tout au long de leur carrière.

Le Fonds culturel national est continuellement à la recherche de mécènes privés prêts à parrainer – et donc à contribuer au financement – des bourses dans le but de soutenir des activités dans le domaine de la création.

Depuis fin 2014, le Fonds culturel national propose une série de bourses de la Fondation Michelle, abritée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Ces bourses sont destinées à de jeunes musiciens talentueux au Luxembourg et en Europe dans le domaine de la musique classique. Le montant total des bourses allouées par la Fondation Michelle est de 70.000 EUR par année, pour une durée de cinq années consécutives.

#### Bourses de formation auprès de la « Music Education Academy »

**Jury de présélection :** Stephan Gehmacher (directeur, Philharmonie Luxembourg), Pascal Sticklies (Senior Manager, Education Department, Philharmonie Luxembourg) et Katherine Zeserson (spécialiste indépendante de l'enseignement musical, Grande-Bretagne).

**Lauréats 2015 :** Klaus Brettschneider (percussion), Hélène Boulègue (flûte), Irène Chatzisavas (violon), Frederike Dany (violoncelle), Andrea Garnier (violon), Cathy Krier (piano), Fabrice Mélinon (hautbois), Dominique Steiner (hautbois), Laurent Warnier (percussion), Sabine Weyer (piano), Dariusz Wisniewski (contrebasse) et Xi Rachel Zhang (percussion).

#### Bourse pour composition musicale

**Jury de présélection :** Dominique Escande (directrice programmation culturelle + MICE, Centre culturel de Rencontre neimënster), Guy Frisch (directeur de United Instruments of Lucilin) et Marcel Reuter (compositeur).

**Lauréate 2015 :** Clara Olivares.

#### Bourses pour talents précoces

**Jury de présélection :** Marc Jacoby (directeur du Conservatoire du Nord, Diekirch & Ettelbruck), Marc Meyers (directeur du Conservatoire de la Ville de Luxembourg) et Marc Treinen (directeur du Conservatoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette).

**Lauréate 2015 :** Zala Kravos (piano).

**Prix d'encouragement :** Ana Carpisassi (flûte) et Max Gieres (piano).

#### Bourses pour master classes internationales

**Jury de présélection :** Carl Adalsteinsson (CAPE, Ettelbruck), Patrick Coljon (OPL, Luxembourg) et Alex Müllenbach (Mozarteum, Salzbourg).

**Lauréats 2015 :** Alexander Haupt (percussion) et Sven Hoscheit (percussion).

#### Bourses pour master classes en chant « Nei Stëmmen »

**Jury de présélection :** Mariette Lentz (Conservatoire du Nord, Diekirch & Ettelbruck), Jean-Paul Majerus (INECC, Luxembourg) et Luisa Partridge-Mauro (Conservatorio di Musica Giuseppe Verdi, Milan ; Nei Stëmmen, Luxembourg).

**Lauréats 2015 :** Pauline Claes, Anaïs Frager, Ilona Krasnikova, Colette Lam et Jessie Tse.

#### Bourse de soutien à un jeune musicien intégrant un orchestre professionnel

**Jury de présélection :** Christoph König (chef d'orchestre principal et directeur musical, Solistes Européens, Luxembourg), Eugène Prim (directeur administratif, Solistes Européens, Luxembourg) et Petra Vahle (membre des Solistes Européens, Luxembourg).

**Lauréate 2015 :** Renata Van Der Vyver (alto).

#### Bourse d'aide à l'organisation d'une tournée

**Jury de présélection :** Guy Engels (critique musical, Radio 100,7), Rémy Franck (rédacteur en chef, Pizzicato) et Roland Wiltgen (président, Fédération luxembourgeoise des auteurs-compositeurs, Luxembourg).

**Lauréate 2015 :** Cathy Krier (piano).

#### Bourses d'études musicales en Master

En raison d'un manque de précision dans l'énumération des objectifs et des critères de la bourse d'études musicales en Master, le jury de présélection (Marc Jacoby, Marc Meyers et Marc Treinen) a décidé de limiter les candidatures exclusivement à des étudiants qui poursuivent leurs études de perfectionnement d'un instrument en Master. Les candidat(e)s doivent avoir obtenu un Bachelor en arts au préalable.

« Rituals and Art » Friday Island / Bamhaus / Photo © Sascha Ley



« Tanzwut » Anne-Mareike Hess / Photo © Bohumil Kostohryz



### Bourses de recherche pour mémoire de fin d'études en musicologie

En raison de la difficulté de juger de façon objective et équitable les dossiers déposés par des étudiants en musicologie et ceux qui perfectionnent un instrument, le jury de présélection (Françoise Molitor, Sam Reinard et Danielle Roster) a suggéré de proposer dorénavant une bourse spécifique dans le domaine de la musicologie. La bourse s'appliquera uniquement à des étudiant(e)s inscrit(e)s à un programme d'études de master de spécialisation en musicologie (théorie et recherche ; création musicale et sonore ; critique, journalisme et production radiophonique ; transmission, pédagogie et médiations musicales) et résidant au Luxembourg. Les candidat(e)s doivent avoir réussi leurs examens préliminaires ou généraux et être dans la phase d'écriture de leur mémoire au moment de leur candidature.

Dans la logique de développer davantage le programme de bourses et résidences, deux nouvelles bourses sont proposées et financées par des mécènes privés à partir de 2016 : Bourse André Francis, une bourse de résidence pour artistes plasticiens avec mise à disposition d'un atelier/logement aux Annexes du Château de Bourglinster (en collaboration avec le ministère de la Culture) et Bourse GG-FBL, une bourse de résidence pour artistes, toutes disciplines confondues, avec mise à disposition d'un logement à la résidence universitaire Fondation Biermans-Lapôte à Paris.

## 3.4. Dons

### Dons en espèces

Le Fonds culturel national figure parmi les organismes autorisés à recevoir des dons fiscalement déductibles.

La procédure, mise en place sur recommandation de la Cour des Comptes en 2003, est devenue obsolète. Toute association qui envisageait de financer une activité culturelle par des dons fiscalement déductibles a été invitée à demander à ses donateurs potentiels d'introduire d'abord une demande de recevabilité de leur don au Fonds culturel national.

Dans le cas où cette activité culturelle a été agréée par le comité directeur, le donateur a été invité à transmettre le don par virement bancaire au Fonds culturel national qui le remettra par la suite à l'association pour le financement de l'activité culturelle.

Sans parler des formalités bureaucratiques inutiles, cette procédure administrative constituait un frein à la générosité de beaucoup de donateurs. Le comité directeur a pris l'initiative en 2015 de simplifier la procédure en invitant les institutions et associations culturelles à demander un agrément pour le financement

de leurs activités culturelles. Un nouveau règlement grand-ducal fixant les conditions, critères et modalités d'agrément a été adopté en date du 2 septembre 2015 et publié au Mémorial A n° 185 du 25 septembre 2015.

Les institutions et associations culturelles ayant bénéficié d'un agrément par la suite sont : Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck, Indépendant LITTE Lies asbl, Uergelfrënn Waldbëlleg, Fabrique d'Eglise d'Eschdorf, Kammer Musek Veräin Lëtzebuerg asbl, Mierscher Kulturhaus, CEPA asbl, Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette asbl, Musée national d'histoire et d'art, Centre National de l'Audiovisuel, Musel Link asbl et Orchestre de Chambre du Luxembourg.

En 2015, des dons en espèces pour un montant total de 161.765,00 EUR (contre 112.637,08 EUR en 2014) ont transité par les comptes du Fonds culturel national. 351 donateurs bénéficient ainsi de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

« Wat elo ? » Collectif Dadofonic / Mierscher Kulturhaus / Photo © Patrick Galbats



« Vue du Château de Larochette » B.C. Koekkoek / Photo © Tom Lucas / MNHA, souscription publique du Musée national d'histoire et d'art



**Dons en nature**

Conformément aux modalités de la loi du 4 mars 1982, le Fonds culturel national peut recevoir des dons en nature (objets d'art, mobilier, livres, objets de collection ou documents qui sont de haute valeur culturelle, artistique ou historique), soit sans indication de destination auquel cas les dons et allocations seront utilisés par le Fonds pour financer divers projets culturels qui lui sont soumis, soit pour le compte d'autres organismes culturels.

Les dons en nature alloués soit au Fonds, soit à un tiers, au sens de l'article 8, sont déductibles dans le chef du donateur à titre de dépenses spéciales dans les limites et conditions prévues par les articles 109 et 112 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. En cas d'allocation de dons en nature, le donateur ne bénéficiera des dispositions fiscales ci-dessus que si ses dons ont été soumis à l'appréciation d'une commission interministérielle.

La commission interministérielle est actuellement composée de Monique Adams (Administration des contributions directes), Thomas Feider (Administration de l'enregistrement et des domaines), Anne Greiveldinger (ministère d'État) et Claudine Hemmer (ministère de la Culture). Leurs mandats, pour une durée de 4 ans, ont été nommés par arrêté ministériel du 12 juin 2015, publié au Mémorial B n° 68 du 19 juin 2015.

Les institutions ayant bénéficiées en 2015 des dons en nature sont les Archives nationales, le Mudam Luxembourg et le Musée national d'histoire et d'art.

## 4. Extrait du compte d'exploitation

**Les produits**

Au cours de l'exercice 2015, le Fonds culturel national a généré des recettes à hauteur de 915.558,32 EUR.

Les recettes en provenance de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse s'élevaient à 600.000,00 EUR, celles de la Fondation Michelle à 70.000 EUR, des dons affectés à hauteur de 3.760 EUR et des dons non affectés à hauteur de 75 EUR. Les intérêts s'élevaient à 113,56 EUR.

Les garanties de bonne fin et les remboursements non utilisés ont été repris pour un montant de 6.005,40 EUR.

Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi modifiée de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

**Les charges**

Les dépenses du Fonds s'élevaient à 911.080,80 EUR.

Les frais de fonctionnement du secrétariat (salaires, fournitures de bureau, etc.) se chiffraient à 99.441,01 EUR.

Le montant des jetons de présence pour les membres du comité directeur s'élevait à 4.714,96 EUR.

Les subventions et bourses accordées aux institutions, associations, maisons d'éditions et artistes suivant les décisions prises par le comité directeur lors des réunions se montaient à 806.924,83 EUR.

**Le mécénat**

Les dons en espèces reçus avec indication de destination, ayant transité par les comptes du Fonds culturel national et ayant bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982, ont atteint le chiffre de 170.604,36 EUR.

Les dons en nature ont été évalués par la commission interministérielle à hauteur de 65.000 EUR. Le Fonds culturel national a émis aux donateurs des certificats de déductibilité fiscale pour l'année d'imposition 2015 pour la valeur respective.

L'année 2015 a été clôturée avec un solde excédentaire de 4.477,52 EUR. Au 31 décembre 2015, l'avoir non affecté du Fonds culturel national s'est élevé à 319.778,53 EUR (solde exercices antérieurs, balance des recettes et des dépenses, engagements).

« Statue de saint Jean Népomucène à Luxembourg » de Joseph Kutter et « Portrait d'Elisabeth Kehler » de Réginald Bottemley / Photo © Tom Lucas / MNHA, Donation au Musée national d'histoire et d'art par les Héritiers Jemmy Fischer

« Jellyfish » de Michael E. Smith / Donation de Stéphanie et Patrick Majerus au Mudam Luxembourg / Photo © Alexander Koch





## 5. Bilan et perspectives

Établissement public créé à l'initiative de l'État luxembourgeois, le Fonds culturel national a pour mission de soutenir la création artistique, de favoriser la diffusion des œuvres et d'encourager le développement d'actions artistiques dans les domaines des arts du spectacle (arts de la rue, danse, théâtre), des arts multidisciplinaires, des arts appliqués, des arts visuels, de la littérature et de la musique. Il cherche également à s'acquitter des missions d'information, d'accompagnement, de mutualisation, d'observation, et ce toujours au bénéfice de tous les acteurs de la vie artistique et culturelle au Luxembourg.

Comme soulevé à maintes reprises, il est plus que nécessaire que le périmètre des missions en matière de subventionnement soit clairement défini entre les différents partenaires tels que le ministère de la Culture, music:LX, TROIS-CL et le Fonds culturel national. Il serait essentiel de (re)définir une stratégie à long terme pour l'allocation des aides et bourses avec une approche proactive permettant l'accompagnement des artistes et le soutien de l'excellence.

Il faudrait profiter des assises culturelles annoncées pour juillet 2016 pour s'interroger sur une réforme du Fonds culturel national.

Luxembourg, le 2 février 2016

**Jo Kox**  
Président



FONDS  
CULTUREL  
NATIONAL

**Adresse**

Fonds culturel national  
4, boulevard Roosevelt  
L-2912 Luxembourg

T 247-86617  
info@focuna.lu  
www.focuna.lu

Établissement public  
régé par la loi modifiée  
du 4 mars 1982

ISBN 978-2-919794-08-9



9 782919 794089